

**Avis de la CRAT relatif à la demande de permis unique
pour l'extension et la régularisation d'une porcherie
d'engraissement à COMINES-WARNETON**

Conformément à l'article R.82 du Livre I^{er} du Code de l'Environnement, l'avis de la Commission régionale d'aménagement du territoire (CRAT) porte sur :

- le projet au regard des objectifs définis par l'article 1^{er}, § 1^{er}, alinéa 2 du CWATUP ;
- la qualité de l'étude d'incidences sur l'environnement.

1. CONTEXTE DU PROJET

<u>Brève description du projet</u> :	Démolition de bâtiments existants, régularisation du maintien en activité de la porcherie d'engraissement, transformation et extension
<u>Demande</u> :	Permis unique
<u>Localisation</u> :	rue Haut-Bois, 1
<u>Situation au plan de secteur</u> :	Zone agricole
<u>Demandeur</u> :	Madame Taillieu, Comines-Warneton
<u>Auteur de l'étude</u> :	SPB Environnement, Wavre
<u>Autorité compétente</u> :	Collège communal de Comines-Warneton
<u>Date de réception du dossier</u> :	12 octobre 2010

2. AVIS

2.1. Avis sur le projet au regard des objectifs définis par l'article 1^{er} du CWATUP

La CRAT remet un avis favorable sur le projet.

La CRAT constate que le projet permet d'améliorer la situation existante en assainissant et restructurant le site.

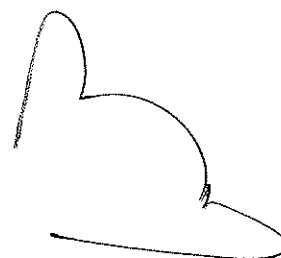
La CRAT note que l'exploitation prévoit d'appliquer la majorité des meilleures techniques disponibles pour réduire les nuisances de la porcherie. En outre, les aménagements projetés visent à mettre toutes les installations aux normes concernant le bien-être animal.

La CRAT relève également que le projet prévoit de mettre en œuvre la plupart des mesures d'atténuation recommandées par l'auteur d'étude. Elle insiste tout particulièrement sur les mesures d'intégration paysagères prévues et sur la plantation des arbres et bosquets d'essences locales dès la mise en œuvre du projet.

2.2. Avis sur la qualité de l'étude d'incidences sur l'environnement

La CRAT estime que l'étude d'incidences est de qualité satisfaisante.

La CRAT estime que l'étude analyse de manière satisfaisante les différents impacts du projet sur l'environnement. Certains chapitres auraient nécessité une analyse plus approfondie.



Philippe BARRAS,
Président